

LETTRE D'ENTENTE #37

ENTRE : **LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.**
(pour le casino du Lac-Leamy; ci-après appelé « l'Employeur »)

ET : **LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE
RESTO-CASINO DE HULL (CSN) – SECTION HILTON LAC-
LEAMY**
(ci-après appelé « le Syndicat »)

Objet : **Modification - Annexe B - Ratio minimum de vacances et fériés**

CONSIDÉRANT que la présente convention collective est entrée en vigueur le 31 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de salariés réguliers dans les emplois de la section Pâtisserie;

CONSIDÉRANT que le quota de la section Pâtisserie de l'annexe B ne représente pas la réalité actuelle de des emplois de cette section;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties et leur volonté de s'entendre.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Les parties conviennent de modifier l'annexe B, et ce de la façon suivante;

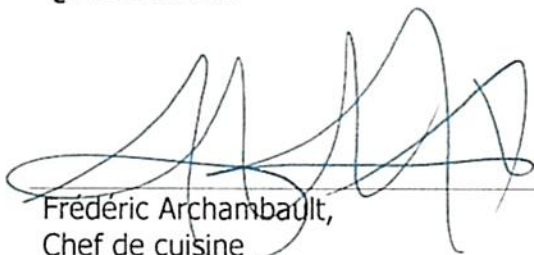
ANNEXE B
RATIO MINIMUM DE VACANCES ET DE FÉRIÉS
(salariés réguliers, réguliers à temps partiel,
temps partiel à horaire variable et occasionnels)

Service	Section	Emploi	Quota	Quota Occ. Et TPHV
Cuisine	Cuisine	Chef de partie - cuisinier	1	1
		Premier cuisinier	2	
		Cuisinier	3	
	Pâtisserie	Chef de partie - pâtissier Premier pâtissier Pâtissier	2	
	Décoration	Décorateur		
	Laverie	Préposé en salubrité	3	1
Resto-bars	Service aux chambres	Serveur (incluant préposé Conrad)	2	1
	TGV	Préposé terrasse		
	Arôme	Serveur Arôme	1 (+1)*	1
		Serveur restaurant	2	
		Hôte	1	
		Commis	1	1
	Bar alcool	Préposé	1	
* Quota supplémentaire partagé entre Serveur Arôme et serveur restaurant				
Banquets	Banquets	Serveur	4	2
		Équipier	2	1
Hébergement	Accueil /réception /réservations	Chasseur	2	1
		Valet - nuit	1	
		Concierge-service à la clientèle	1	
		Vérificateur de nuit	1	1
		Préposé réception	2	
		Préposé réservations	3	
Administration	Entrepôts	Magasinier	1	
	Lingerie et uniformes	Préposé lingerie et couture	1	

Le ratio global moyen est de 20 % pour les salariés réguliers temps complet et réguliers temps partiels.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente à Gatineau ce 27^e jour du mois de septembre 2026.

POUR LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.



Frédéric Archambault,
Chef de cuisine
Direction de la restauration

Carole Anne Sanscartier,
Partenaire d'affaires
Vice-présidence talent et culture

POUR LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE RESTO-CASINO DE HULL (CSN) – SECTION HILTON LAC-LEAMY


Colain Valiquette,
Président
Jean-Philippe Coulombe,
Vice-président

Adolphe Ankou